

L'an 2015, le vendredi 16 janvier à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 10 janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

Présents : ML MARLIOT, S FIEVET, CH DELOBELLE, M FERCOQ, JL ABRAHAM, TH WALEMME, A HEGO, S FAUQUEUX et JM TORDOIT

Procuration: MD CACHEUX, D URBANIJA, F BRICOUT, E PISKULA et S HOTTON procurations respectives à S FIEVET, JM TORDOIT, A HEGO, S FAUQUEUX et CH DELOBELLE ;

Absente excusée : F COGNET

Avant de commencer l'ordre du jour, Mr DELOBELLE demande sarcastiquement à Mr le Maire si Mme la secrétaire de séance n'a pas de problèmes de compréhension et de transcription ou des troubles de la mémoire quand elle prétend avoir entendu et même écrit sur le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2014 à propos de la non intervention de Maître LESTOILLE quant au dossier de l'emprunt DEXIA: « Mr DELOBELLE s'en émeut et considère que Mr le Maire ne suit pas ses dossiers tout en sachant prendre le salaire ».

Mr le Maire lui répond que c'est lui-même qui a rédigé ce compte rendu et confirme à Mr DELOBELLE qu'il a bel et bien tenu ces propos

Mr DELOBELLE indique qu'il n'a jamais dit cela, ce à quoi, Mmes HEGO, MARLIOT, Mrs WALEMME et ABRAHAM rétorquent aussitôt que ces propos ont bel et bien été tenus et qu'ils ont même été surpris d'une telle véhémence qui les a laissés sans réaction lors de cette réunion.

Soucieux d'apaiser le débat Mr le Maire demande alors à Mr DELOBELLE de bien vouloir préciser le sens de cette phrase voire de la reformuler dans son contexte et ce qu'il a voulu exprimer par « prendre le salaire ».

Mr DELOBELLE indique et jure qu'il n'a jamais fait allusion ni même prononcé le mot « salaire ». Ce à quoi il lui est rétorqué de nouveau qu'il a bien prononcé ces paroles.

Concernant le bail commercial conclu avec Mme CAILLE, Mr DELOBELLE demande si Mr le Maire peut fournir des précisions quant à la proposition qu'il avait formulée à savoir : Inscrire un loyer de 500€ et ne demander à Mme CAILLE que 325€

Mr le Maire lui répond qu'à ce jour il n'a pas eu de contact avec le notaire

Mr DELOBELLE indique également que le loyer de 325€, reviendra tout compte fait à 400€ mensuel mais sans vouloir préciser ses propos se bornant à dire « vous verrez »

POINT FINANCIER DE L'ANNEE 2014

Mr le Maire indique à l'assemblée que le montant des dépenses, à ce jour, pour l'année 2014 s'élève à 966.969,91€ pour un montant de 1.100.986,12 de recette soit un excédent de 134.016,21€

TAXE D'AMENAGEMENT

Le conseil municipal lors de sa réunion du 27.12.2013 a souhaité modifier le taux de la taxe d'aménagement en le passant de 3%, taux voté le 30.09.2011, à 1% à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour ne pas pénaliser les habitants qui ont payé 3% de taxe d'aménagement du 1^{er} janvier 2012 au 31.décembre 2014, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de leur rembourser 2% soit 2/3 de la part communale sur présentation de leur règlement.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité donnent leur accord.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de revaloriser l'indemnité d'administration et de technicité en la passant du coefficient 2 au coefficient 3 pour tous les employés titulaires.

Mme HEGO demande s'il est possible d'individualiser cette indemnité.

Mr le Maire indique que celle-ci est applicable à la collectivité.

Mr DELOBELLE propose de passer ce coefficient à 4

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour le coefficient 3 et 3 voix pour le coefficient 4, c'est le coefficient 3 qui sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2015.

REPAS DES AÎNES DU 1^{er} FEVRIER 2015

Après avoir contacté le traiteur local Mr BUIRETTE, Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal les offres de celui-ci à savoir :

Un prix de 29€80 le repas pris en salle le dimanche 1^{er} février avec vaisselle et service fait mais sans les boissons

Un prix de 17€05 le repas pour ceux qui seront livrés à domicile.

Mr DELOBELLE demande à combien se chiffre le montant des boissons

Mr le Maire lui indique que le montant des boissons consommées sera communiqué lors de la prochaine réunion et qu'au cours de ce repas même si l'on « vit bien » il n'y a pas d'exagération.

CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Jean Marie TORDOIT, tête de la liste « Tous pour Carnières » lors de l'élection municipale de mars 2014 ayant été élu maire, cumulait, par ce positionnement, cette fonction avec celle de conseiller communautaire au sein de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

Désireux de ne plus assurer cette fonction, il informe les membres du conseil municipal de ce choix, de même qu'il présentera cette démission aux services de la Sous Préfecture et de l'intercommunalité.

Mme MARLIOT, seconde sur la liste « Tous pour Carnières » ne souhaitant pas exercer cette fonction tant en titulaire qu'en suppléance c'est :

Thierry WALEMME, premier homme et 3^{ème} dans le rang de la liste « Tous pour Carnières » qui est ainsi appelé à devenir conseiller communautaire de la commune de Carnières au sein de l'Intercommunalité du Caudrésis-Catésis. Mr WALEMME acceptant cette représentation, Mr le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui adopte cette modification par 11 voix Pour et 3 Abstentions

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, les conseillers municipaux, à l'unanimité, donnent leur accord pour le versement, après le vote du budget primitif 2015, des subventions ci-dessous aux associations dont les noms suivent :

<u>Associations communales</u>		<u>Associations extérieures</u>	
Basket club	7 000 €	Secours Populaire	50 €
Club animation social et de loisirs	310 €	DracheSchmitt Eric (forain)	230 €
Union Nationale des Combattants	460 €	Marlier Fbïen (forain)	230 €
Coopérative scolaire	310 €	Sté colombophile d'Avesnes les Aubert	50 €
La Butte Carnièreoise	310 €	Institut de recherche contre le cancer	300 €
Club de randonnée	310 €	Association des Papilbns Blancs	150 €
Association de parents d'élèves	310 €	Restos duCœur	300 €
Millénium Show	310 €	Paroles de Femmes à Beauvois	100 €
Atelier 27	310 €	Chambre des Métiers	50€
		Institut Pasteur	50 €
		FNATH	50 €
		Noël Heureux de la Voix du Nord	50 €
		Association des paralysés de France	50 €

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2015.